Etat de l'installation intérieure d'électricité – Formation continue

Durée : 1 jour / 7h (100% visio formation ou en salle ou e-learning)

FICHE PROGRAMME FORMATION

PUBLIC :

- Opérateurs de diagnostics techniques

OBJECTIFS :

- Connaître les nouveautés réglementaires, législatives et les évolutions technologiques.

- Travailler et approfondir ses compétences sur :
  - Les lois générales de l'électricité.
  - Les règles fondamentales destinées à assurer la sécurité des personnes.
  - Les méthodes de mesures et essais.
  - La technologie des matériels.
  - Les règles relatives à la sécurité propre de l'opérateur et des personnes.
  - Les méthodes de diagnostic des installations intérieures d'électricité.
  - L'utilisation des outils dédiés à son activité
  - La réalisation d'un rapport

PREREQUIS :

- Être certifié dans le domaine concerné.

PÉDAGOGIE ET EVALUATION :

- Quiz de positionnement en ligne permettant d'identifier les points forts et besoins particuliers des apprenants (pédagogie différenciée)
- Exposés dynamiques, échanges de pratique, retours d'expériences à partir de rapports ou d'échantillons apportés pas les stagiaires
- QCM final corrigé permettant de valider les acquis de la formation.

ANIMATEUR :

- Formateurs qualifiés par Up n'PRO.
  (Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

PROGRAMME :

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2024

M1 – Nouveautés réglementaires et législatives
- Les points incontournables de la réglementation
- Les obligations liées au rapport
- Les cas de jurisprudence

M2 – La technologie et ses évolutions
- Les notions essentielles
- Le matériel et l'appareillage sur les installations
- Les appareils de mesures et d'essais, les EPI
- Interprétations des résultats

M3 – La méthodologie
- Les points de contrôle
- Les cas particuliers
- Les risques liés à son intervention
- Les points sensibles du rapport

M4 – Cas pratiques & retour d'expériences
- Mise en pratique à partir d'exemples didactiques
- Exemples de situations pratiques apportées par les participants

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur www.upnpro.fr

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Pour connaître les **modalités d'inscription, les tarifs, les conditions d'accessibilité, les contacts et les CGV**, consultez notre page **Informations pratiques** : www.upnpro.fr/informations-pratiques

Quand réaliser sa formation continue ?

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2024, la formation continue doit être réalisée :
- Entre le début du cycle de certification et la fin de la 4ème année
- Et à moins de 18 mois de la fin du cycle de certification

PRG_ELEC_FC_Rev06_V102025